

MAIRIE DE LA BOUILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 novembre 2008 à 21h00

PRESENTS : M. TEMPERTON, Maire – M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – Mme PESLE, 2^{ème} adjoint – M. THOMAS, 3^{ème} adjoint – Mmes DE ARAUJO - LE BRETON – THOMAS MALEVILLE - Mlles COUSIN – LE STUM – Messieurs GILLES – LHUISSIER - MENG – PIEDELEU - HEURTEVENT

PROCURATIONS : M. BARIL A M. DUQUESNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LHUISSIER ROGER

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

I - DECLASSEMENT DU BIEN ROUTE DE MOULINEAUX SECTION AC 147 DANS LE DOMAINE PRIVE

Cf. délibérations du 15/05 – 16/07 et 02/10/2008

Par suite de la désaffectation constatée au terme de la délibération en date du 2 octobre 2008, le conseil municipal à l'unanimité (Monsieur Meng ne prend pas part au vote) prononce le déclassement du bien situé route de Moulineaux section AC n°147

II - DECHETS VERTS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MOULINEAUX

Afin d'éviter les allées/retours vers la déchetterie de Maromme, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'établir une convention avec la commune de Moulineaux.

Cette convention a pour but le stockage des déchets verts (hors branchage) sur le site de Moulineaux. Elle est conclue pour une année renouvelée par tacite reconduction. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2009 pour un coût annuel de 400€ revalorisé chaque année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité ce qui précède et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Moulineaux.

III - CAMION DE LA COMMUNE

Ce matériel est âgé et en mauvais état.

Des réparations importantes sont à envisager notamment les freins arrière : estimation 2000€.

Il serait peut-être judicieux d'envisager l'achat d'un véhicule neuf.

Monsieur Duquesne est chargé de l'étude de ce dossier.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réfléchir à cet achat avant la prochaine réunion du conseil municipal. Si avis positif cette dépense pourrait être inscrite au budget 2009.

IV - DEFIBRILLATEUR

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport de la commission qui propose l'implantation du défibrillateur à l'entrée de la mairie et une campagne d'information et de formation pour l'utilisation de cet appareil.

Mme Christine De Araujo et M. Francis Duquesne sont désignés « responsables du projet ».

**V - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 1999 CONCERNANT LA
PRIME DE FIN D'ANNE AU PERSONNEL COMMUNAL**

Après exposé des problèmes rencontrés dans l'application, notamment du retrait éventuel d'une partie conséquente de la prime à une employée qui s'est vu reconnaître une maladie professionnelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de déroger pour l'année 2008 à l'application de l'article 3 de la délibération du 4 mars 1999.

De ce fait, tous les employés recevront l'intégralité de leur prime 2008 sans réduction pour absentéisme. Monsieur le Maire propose de revoir la rédaction de cette délibération au 1^{er} trimestre 2009. les conseillers municipaux sont conscients que l'esprit d'une prime « à la présence » doit être maintenu dans son principe.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 21H25